

# Contrat d'inscription

## Année scolaire 2026-2027

Pour toute questions veuillez-vous référer à l'email suivant : [info@arcamusica.com](mailto:info@arcamusica.com)

### Informations de l'élève

Nom de l'élève	
Prénom de l'élève	
Date de naissance	
Adresse postale <i>(rue, numéro, code postal, ville, pays)</i>	
Numéro de téléphone <i>(si l'élève en possède)</i>	
Email <i>(si l'élève en possède)</i>	

### Informations du Représentant Légal (si nécessaire)

Nom du représentant légal	
Prénom du représentant légal	
Adresse Si différente de l'adresse de l'élève <i>(rue, numéro, code postal, ville, pays)</i>	
Numéro de téléphone	
Email	

## Informations d'inscription

<p>Cours souhaité (Voir frais de scolarités dans les conditions générales)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Instrument avec Atelier (instrument à préciser plus bas)</li> <li>● Instrument sans atelier (instrument à préciser plus bas)</li> <li>● Cours à la carte (instrument à préciser plus bas)</li> <li>● Instrumentissimi (instrument à préciser plus bas)</li> <li>● Baby-Maestro (6 mois - 18 mois)</li> <li>● Toddler-Maestro (18 mois-36 mois)</li> <li>● Mini-Musiciens (3-5 ans)</li> <li>● Comédie musicale</li> </ul>
<p>Choix d'instrument (Laissez vide pour Mini musiciens, baby maestro, toddler maestro, comédie musicale et solfe'jeux)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Piano</li> <li>● Violon</li> <li>● Violoncelle</li> <li>● Clarinette</li> <li>● Chant</li> <li>● Harpe</li> <li>● Guitare</li> <li>● Batterie</li> <li>● Musique assistée par ordinateur (MAO)</li> </ul>
<p>Jour et horaire de préférence</p>	
<p>Durée (30, 45 ou 60 minutes)</p>	
<p>Professeur souhaité</p>	
<p>Paiement des écolages souhaité (Mensuel, Trimestriel ou annuel) <i>trimestriel est appliquée par défaut si le choix reste vide</i></p>	

## CONDITIONS GENERALES

Nous vous remercions de lire attentivement les conditions générales. Si vous avez des questions, nous nous ferons un plaisir de vous répondre par mail à [info@arcamusica.com](mailto:info@arcamusica.com) ou [direction@arcamusica.com](mailto:direction@arcamusica.com), par téléphone ou message au +41 78 914 80 85 ou +41 79 940 34 99

### FRAIS D'INSCRIPTION ET FRAIS DE SCOLARITÉ

Arca Musica propose des inscriptions pour des cours particuliers dans les instruments suivants : Mini Musiciens, Piano, Violon, Violoncelle, Clarinette, Harpe, Batterie, MAO, Guitare (classique, électrique et basse), Chant (classique et jazz et Comédie Musicale). L'école propose

aussi des cours collectifs et ensembles tout au long de l'année, pour des étudiants de tous âges et de tous niveaux.

Les inscriptions pour tous les cours (exceptés les cours à la carte) se font sur une base annuelle, comme indiqué ci-dessous. Pour obtenir une copie du calendrier académique du semestre en cours, veuillez consulter le site [www.arcamusica.com/a-propos-de-nous/calendrier](http://www.arcamusica.com/a-propos-de-nous/calendrier)

- **Année scolaire: 34 semaines**, de fin août- début septembre à milieu-fin Juin (selon notre calendrier académique)
- **Frais administratifs annuels** pour l'année scolaire 2025-2026: **60 CHF (payable une fois par année)**

Les frais de scolarité pour les cours particuliers, les cours collectifs et les ensembles sont indiqués avec chaque offre de cours. Les frais de scolarité ne couvrent pas le coût des livres de musique et/ou autres matériels d'étude. Les étudiants en cours particuliers doivent fournir leurs propres instruments sauf dans les cas du piano, de la harpe et des enceintes pour la guitare électrique et la basse.

## Frais de scolarités

(Comme indiqué sur notre site : [www.arcamusica.com](http://www.arcamusica.com))

Cours de groupe	
Baby-Maestro (6 mois à 18 mois)	102 CHF / mois
Toddler-Maestro (18 mois à 36 mois )	122,4 CHF / mois
Mini-Musiciens (3 à 5 ans)	138 CHF / mois
Instrumentissimi (cours de groupe d'instruments)	153 CHF / mois
Comédie musicale pour adultes	156 CHF / mois

Cours Individuels			
Cours Individuels avec Ateliers (27 cours individuels et 7 ateliers)	30 minutes par semaines : 176.5 / mois	45 minutes par semaines : 246.7 / mois	60 minutes par semaines : 303.4 / mois
Cours Individuels sans Ateliers (34 cours individuels)	30 minutes par semaines : 187 / mois	45 minutes par semaines : 275.4/ mois	60 minutes par semaines : 346.8/ mois

Cours privés à la carte		
Cours élèves adultes	45 minutes par cours : 450 / pour un minimum de 5 cours sur 5 mois	45 minutes par cours : 600 / pour un minimum de 5 cours sur 5 mois

Les cours particuliers peuvent commencer à n'importe quel moment de l'année. Des délais, des exigences préalables peuvent s'appliquer à certains cours et ensembles, et certains cours basés sur l'accumulation des connaissances peuvent ne pas accepter d'inscriptions après les premières semaines du semestre. Lors de l'inscription après la première semaine du semestre, les frais de scolarité seront calculés au prorata en fonction de la semaine d'inscription.

## Cours d'essai

- **Objectif** : Le cours d'essai permet de découvrir l'approche du/de la professeur-e et de se faire une idée du déroulement d'un cours.
- **Conditions** : Arca Musica offre le cours d'essai en cas d'inscription pour une année complète.
- **Sans inscription annuelle**, le cours d'essai est facturé au tarif de **CHF 40.-**.
- **Durée** : le cours d'essai dure **30 minutes** pour les cours individuels (quelle que soit la durée choisie par la suite) et **45 minutes** pour les cours collectifs.
- **Annulation** : si une date et un créneau ont été convenus avec le/la professeur-e et que l'élève ne se présente pas, le cours sera facturé, sauf en cas d'annulation communiquée au plus tard **24 heures avant le cours**.
- **Délai d'inscription** : pour bénéficier d'un cours d'essai offert, l'inscription doit être confirmée dans les **7 jours suivant la date du cours d'essai**.
- **Instruments de musique** : pour le cours d'essai, le/la professeur-e met à disposition un instrument adapté à l'élève si celui-ci n'en possède pas encore. Dès le **premier cours suivant l'essai**, l'élève doit venir avec son propre instrument, à l'exception du piano et de la harpe qui sont mis à disposition par Arca Musica.
- **Réserve pédagogique** : le/la professeur-e se réserve le droit de ne pas poursuivre avec un engagement annuel pour des raisons pédagogiques. Dans ce cas, il/elle s'engage à proposer un-e collègue qu'il/elle estime plus adapté-e pour accompagner l'apprentissage de l'élève. Dans une telle situation, le cours d'essai sera offert.

## FRAIS ADMINISTRATIFS

Des frais administratifs annuels d'un montant forfaitaire de **CHF 60.-** sont dus par chaque élève. Ces frais, applicables aussi bien aux nouvelles inscriptions qu'aux réinscriptions, couvrent la gestion des dossiers, le suivi administratif et la planification des cours.

Les frais administratifs sont perçus **une fois par année** et sont **non remboursables**, quel que soit le motif d'annulation, d'absence ou de résiliation en cours d'année. **Aucun rabais ne s'applique aux frais administratifs.**

## ENGAGEMENT ET DURÉE DE L'INSCRIPTION

L'inscription engage l'élève et sa famille pour l'ensemble de l'année académique. L'écolage correspondant est dû en totalité, indépendamment de la fréquentation effective des cours, sauf cas de force majeure expressément reconnu par la direction d'Arca Musica.

## RABAIS (non cumulables pour un même élève)

- Famille: 5% sur le montant d'écolage le plus bas, dès le 2e enfant inscrit.
- Paiement anticipé: 5% si l'écolage annuel est réglé en totalité avant le début des cours.

## Conditions d'application

- Non-cumul individuel: un même élève ne peut pas cumuler plusieurs rabais (famille, paiement anticipé) ni les cumuler avec une aide financière.
- Répartition par fratrie: au sein d'une même famille, des rabais différents peuvent être appliqués à des enfants différents (p. ex. rabais "famille" pour l'enfant avec l'écolage le plus bas, et rabais "paiement anticipé" pour l'autre).
- Demande préalable: les réductions ne sont pas appliquées automatiquement; les familles doivent contacter le bureau d'inscription avant de régler la facture en totalité.

- Facture soldée: une fois la facture payée en totalité, aucune réduction ne peut être ajoutée ni appliquée rétroactivement.
- Frais administratifs: les frais administratifs de CHF 60.–, payables une fois par année, ne sont pas soumis à réduction et s'ajoutent au montant à payer.

## **RESILIATION**

Toute résiliation de l'inscription doit être notifiée par écrit, par courrier électronique adressé à l'administration de l'école, au plus tard le **15 juillet** de l'année scolaire en cours. La date et l'heure de réception du courriel font foi.

Passé ce délai, l'organisation pédagogique, les emplois du temps et les engagements contractuels des professeur-e-s pour l'année suivante étant déjà finalisés, une indemnité correspondant à **50% de l'écolage annuel** de l'année suivante, calculée sur la base de l'écolage de l'année précédente, sera facturée.

Cette disposition vise à garantir la stabilité de l'organisation scolaire et le respect des engagements pris envers l'équipe enseignante, tout en permettant d'assurer la continuité et la qualité de l'enseignement offert à l'ensemble des élèves.

## **ASSURANCE**

Arca Musica ne couvre pas les éventuels accidents ; chaque élève et accompagnant doit être couvert au bénéfice d'une assurance accident ainsi que d'une assurance responsabilité civile.

## **AUTORITÉ PARENTALE ET RESPONSABILITÉ**

Pour les élèves mineurs, l'inscription est réputée avoir été effectuée avec l'accord des représentants légaux. Arca Musica n'intervient pas dans les différends familiaux éventuels et considère comme valable toute inscription ou communication effectuée par l'un des parents ou représentants légaux.

En cas de changement de garde, de responsabilité légale ou d'arrangement financier (paiement des écolages, répartition des frais, etc.), il appartient aux parents ou représentants légaux d'en informer l'école par écrit.

À défaut de communication écrite, l'école considère comme valables les modalités de facturation et de paiement établies au moment de l'inscription.

## **ENCADREMENT**

Les élèves sont en permanence encadrés par des professionnels lors des cours. Avant et après le cours, les élèves ne sont pas sous la responsabilité d'Arca Musica.

## **DISCIPLINE**

Tout élément perturbateur ou mettant en danger sa personne ou les autres par un comportement inadapté, pourra être renvoyé après avertissement, sans prétention de remboursement. Un comportement inadéquat des accompagnants peut également amener au renvoi d'un élève, après avertissement.

## **MODIFICATION D'HORAIRE**

Arca Musica se réserve le droit de modifier les horaires des cours, notamment si le nombre d'inscrits est insuffisant. En cas d'incompatibilité avec l'horaire modifié, un remboursement sera proposé.

## **ABSENCES ET REMPLACEMENTS DES COURS**

En cas d'absence du/de la professeur-e, le cours concerné sera remplacé. L'organisation et la fixation de la date et de l'horaire du cours de remplacement relèvent de la responsabilité conjointe du/de la professeur-e et des parents ou de l'élève majeur-e.

En cas d'absence de l'élève, le cours ne sera remplacé qu'en cas de force majeure ou de maladie, sous réserve de la présentation d'un certificat médical valable. Les absences motivées par des raisons personnelles, telles que congés, vacances, fêtes d'anniversaire ou tout autre événement de convenance, ne donnent lieu à aucun remplacement ni remboursement. De plus, toute absence annoncée moins de vingt-quatre (24) heures avant le cours est considérée comme non justifiée et ne donne droit ni à un remplacement ni à un remboursement.

Il est expressément convenu que les horaires des cours sont fixés avant le début de l'année scolaire et que les professeur-e-s s'engagent à réserver ces créneaux spécifiquement aux élèves inscrits. En conséquence, toute absence de l'élève en dehors des cas susmentionnés ne saurait donner lieu à une quelconque compensation.

## **FORCE MAJEURE**

En cas de force majeure (pandémie, catastrophe naturelle, décision administrative, etc.) entraînant une suspension des cours en présentiel, Arca Musica proposera des alternatives adaptées (cours en ligne, reports, adaptations du programme).

Ces circonstances exceptionnelles ne donnent droit à aucun remboursement ni dédommagement.

# **REGLEMENT DES ECOLAGES**

## **COORDONNÉES DE PAIEMENTS**

Vous pouvez effectuer les paiements des écolages de plusieurs manières :

- Grâce aux QR-factures que vous recevrez par mail ou via notre plateforme d'élève
- Via Twint
- Par virement grâce aux coordonnées suivantes :

**ARCA Entreprise Sarl**  
**route d'yverdon 8**  
**1028 Préverenges**  
**IBAN : CH 46 8080 8007 8784 2521 8**  
**BIC-SWIFT: RAIFCH22**

**Nous vous remercions de bien préciser les informations suivantes si vous utilisez le compte bancaire au lieu des factures QR :**

- Nom de famille correspondant à l'inscription
- Si vous payez pour le compte de quelqu'un ou si l'élève n'a pas le même nom de famille que vous

## PLANS DE PAIEMENTS

Sauf dans les cas des cours à la carte, tous les écolages sont dû pour une année après l'acceptation de l'inscription.

L'école accepte les paiements et délivre des factures **trimestrielles** et **annuelles**.

Si vous désirez payer de manière **mensuelle**, nous vous remercions de le préciser au moyen du formulaire lors de votre inscription.

Veuillez noter que si vous manquez la date limite pour un paiement annuel, soit 7 jours ouvrables avant le début de vos cours, vous passerez automatiquement dans un plan de paiement trimestriel. Vous serez redevable du montant total sans réduction.

En raison du point précédent, le délai entre une inscription à un cours d'essai et une inscription définitive est de **7 jours**.

## RETARDS DE PAIEMENTS

Sur chaque facture se trouve une date de délai de paiement.

- Premier rappel : 15 jours après la date indiquée sur la facture, rappel non facturé
- Deuxième rappel : 30 jours après la date indiquée sur la première facture, rappel facturé 30 CHF
- Troisième rappel : 45 jours après la date indiquée sur la première facture, rappel facturé 60 CHF, dernière sommation avant inscription aux poursuites
- Quatrième rappel : 60 jours après la date indiquée sur la première facture, envoi de lettre recommandée prévenant l'inscription aux poursuites facturée 10 CHF, rappel facturé 100 CHF, frais de poursuites facturées 200 CHF.

*Tous les frais liés au recouvrement des créances (frais de rappels, frais administratifs, frais de poursuites, honoraires éventuels de recouvrement et/ou d'huissier) sont intégralement à la charge du débiteur.*

## DROITS À L'IMAGE

ARCA MUSICA s'engage à ne pas utiliser ni diffuser de photographies ou vidéos d'élèves à des fins de communication et de promotion (site internet, réseaux sociaux, affiches, programmes, publications internes ou externes) **sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite** :

- des parents ou représentants légaux, pour les élèves mineurs,
- ou des élèves eux-mêmes, lorsqu'ils sont majeurs.

Cette autorisation est demandée de manière spécifique et distincte lors des activités concernées (cours, ateliers, concerts, stages, événements, etc.).

En l'absence d'accord explicite, aucune image identifiable de l'élève ne sera publiée ni utilisée.

### **Cours de groupe de la petite enfance (Baby-Maestro, Toddler-Maestro et Mini-Musiciens)**

Les cours de la petite enfance (Baby-Maestro, Toddler-Maestro et Mini-Musiciens) font l'objet d'enregistrements vidéo à usage strictement pédagogique (retours ponctuels aux parents et formation interne des enseignants). Ces enregistrements ne sont pas diffusés publiquement. Toute utilisation à des fins de communication ou de promotion (site, réseaux, affiches, etc.) est soumise à une demande d'autorisation écrite préalable des parents (pour les mineurs) ou des élèves majeurs.

### **DONNÉES PERSONNELLES**

Les données personnelles collectées (nom, adresse, date de naissance, téléphone, e-mail, etc.) sont utilisées exclusivement pour la gestion administrative, pédagogique et la communication interne avec les familles.

Elles ne sont en aucun cas transmises à des tiers sans consentement préalable, sauf obligation légale.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque élève ou représentant légal dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de ses données, sur simple demande écrite adressée à l'administration d'Arca Musica.

### **MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES**

Arca Musica se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales. Toute modification sera communiquée aux familles par écrit (par e-mail) avant son entrée en vigueur.

### **JURIDICTION APPLICABLE**

Le présent contrat est régi par le droit suisse. Tout litige relève de la compétence exclusive des tribunaux du canton de Vaud.

Date et lieu	Signature de l'élève ou du représentant légal